

DRÔME ARDÈCHE FOOT

Procès Verbaux





District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°13

REUNION DU 11 ET 15 OCTOBRE 2018

Président : Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Présents : Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU.

Excusés : DELORME Bernard

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS :

Attention passage à l'heure d'hiver le dimanche 28 octobre

FMI

Le rapport d'absence FMI est disponible en cliquant sur le lien ci-dessous : (-ctrl + clic droit)

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/5703a30e84648b9527e30db1a57f8767.pdf>

D1 ET D2 et planning des rencontres

Responsable:

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

D3 ET D4 et référent FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

D5

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

D6

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75385.42.00 / 06.31.93.31.15

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER :

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

COUPE « PAUL GATEAUD » :

Tirage effectué par MR.POMMIER Michel

Quinze clubs inscrits, donc sept matches de barrage et un exempt.

AS LE PIC / ES MALISSARD le 02/11 à 20h.

CFE TOULAUD / RPTS VAL. le 29/10 à 19h30

VAL. CONSEIL DEPT / RCF07 le 29/10 à 19h30.

BOURG LES VAL. / AS PTT VAL. le 02/11/ à 20h45.

AME SPORT / FC EYRIEUX EMBROYE le 29/10 à 19h45.

AS VEORE MONTOISON / FL GG le 29/10 à 20H30.

FC CHABEUIL / AS FAM le 02/11 0 21H15.

EXEMPT : VAL. AS PORTUGAISE.

Prévoir du temps pour les prolongations et les tirs au but.

VETERANS :

Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

RAPPEL : La transmission des FMI doit être effectuée avant les lundi midi.

En cas de feuilles de match papier celle –ci doivent être envoyée par courrier postal à l'adresse du District et non pas par mail à : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Trop de feuille de match sont encore trop incomplète, (manque numéro de match)

De plus 10 joueurs au maximum doivent figurer sur la feuille de match.

Les clubs ne respectant ces réglementations seront amendés.

Le tirage des matchs de COUPE Vétérans a été réalisé et est consultable sur le site du District. Les matchs se joueront le 16/11/2018

FUTSAL :

Responsable :

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02



PROCÈS-VERBAL N° 13

REUNION DU 12/10/18

Présents : Roselyne LAULAGNET , Robert ASTIER, Thomas FUSTIER, Philippe AUBERT, Salim BOUZIANE, Flavie CHANAS

INFORMATIONS AUX CLUBS U 17, U 19

Modifications de jours des matchs

Toutes les demandes de modifications pour jouer le samedi au lieu du dimanche doivent être validées par les clubs **12 jours avant la date du match.**

Toute demande qui ne précise pas **l'horaire du match** ne peut pas être homologuée par la Commission des Jeunes.

Courrier

Pour être pris en compte toute correspondance et toute demande devront être formulées par votre adresse mail officielle (numéro du club@laurafoot.org)

Tout courrier concernant des matchs doit comporter le numéro du match et les coordonnées de la personne qui envoie le mail

Courrier reçu

RC TOURNON TAIN

Candidature pour l'organisation des finales de coupe jeunes le 08 juin 2019

FMI

Il est obligatoire de faire la FMI pour toutes les rencontres à 11.

En cas de problème , faite une feuille de match et envoyé la dans les 48 h à l'adresse du District.

Seuls sont scannées les feuilles de match des U 15 à 8, des U 15 F , des U 18 F , des U 13, des U 11 et les fiches bilan des U 7 et U 9.

Délégués de terrain :

En U 15 et en U 17 : 1 délégué obligatoire

En U 19 : 2 délégués obligatoires

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

ENTENTES

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U 9 et U 7

Responsable :

Thomas FUSTIER - Port : 06.60.27.23.81

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f

Les poules définitives U 7 et U 9 sont disponibles sur le site et tiennent compte des dernières modifications.

Plannings manquants

U 9 : Poules 1, 5, 12, 17, 21, 23, 29, 30, 31

U 7 : Poules 1, 3, 5, 6, 7, 9, 12, 14, 15, 17, 18, 19, 23

Les coordinateurs doivent envoyer dans les plus brefs délais les plannings.

Fiches de plateau reçues du 29/09/18

En U 9 : 3, 6, 14, 15, 19, 20, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 32

Les clubs recevant qui n'ont pas encore envoyé la fiche bilan plateau doivent le faire rapidement.

CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu: FC RAMBERTOIS, FC VALDAINE.

Calendrier:

La journée du 11 Mai 2019 est reportée au 18 Mai 2019.

Espoirs : Poule D : Le plateau initialement prévu à PEYRINS le 06/10/2018 est reporté au 01/12/2018.

Pour rappel, les dates des plateaux sont des dates officielles de compétition. Les absences sont considérées au titre des forfaits journées et amendées comme telles.

Les calendriers sont en ligne en rubrique Documents/Documents/Documents Compétitions.

Ces nouveaux calendriers portent les modifications enregistrées sur l'ensemble des PV.

Les modifications portent donc sur les poules suivantes :

- Bourgeons : Poule D

Les clubs sont priés de prendre note des modifications suivantes :

Bourgeons :

Poule D: FC RAMBERTOIS 2 remplace Exempt 13.

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Feuille de matchs : Les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du non déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique. Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés. Il est demandé aux clubs de ne pas faire un message unique multi-catégories.

Feuilles de matchs manquantes du 06/10/2018, à retourner au District dans les plus brefs délais (Applications dispositions administratives annuaire District, page 88 : 15,70€):

Espoirs :

Poule G: MONTELIER US 1.

Bourgeons :

Poule A: TREFLE FOOT 1.

Poule F: ST JEAN MUZOLS 2.

Poule G: ST PAUL ROMANS 1 ; GENISSIEUX AS 2.

Poule I: VALLEE DOUX AS 1.

Poule K: CHABRILLAN AJ 2.

Poule L: CHABRILLAN AJ 3 ; ROCHEMAURE US 1.

RAPPEL IMPORTANT :

Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entrainera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.

Prochain Rendez-vous U11 : Samedi 10 Novembre 2018.

CATEGORIE U13

Responsables :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32

Thomas FUSTIER- Port : 06.60.27.23.81

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel règlement :

3 U 11 seulement peuvent jouer en U 13

Informations sur le championnat

Les nouvelles inscriptions seront intégrées en D 6 après les 4 journées de brassage. Envoyer un mail pour confirmer l'inscription de nouvelles équipes

Après les 4 journées de brassage les équipes seront réparties en 6 niveaux

D 1 : 3 poules de 8 équipes

D 2 : 4 poules de 8 équipes

2 équipes de Promotion d'excellence seront intégrées en D 2

D 3 : 4 poules de 8 équipes

D 4 : 5 poules de 8 équipes

6 équipes de 1^{ère} division seront intégrées en D 4

D 5 : 5 poules de 8 équipes

D 6 : 5 poules ou plus en fonction du nombre de nouvelles inscriptions

Coupe U 13 à 8

Le 1^{er} tour de la coupe U 13 garçons aura lieu **le 20 octobre à 14h30**

La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau.

Le club recevant doit prévenir les autres clubs de la poule pour tout changement d'horaire.

Pour jouer le matin vous devez obtenir l'accord de tous les clubs si non le plateau reste à l'heure officielle 14h30

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque plateau, effectuer l'épreuve de jonglage ; cette épreuve est obligatoire.

Les équipes qui ne font pas l'épreuve de jonglage ne peuvent pas participer au plateau.

50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main)

20 têtes

Chaque joueur a droit à 2 essais

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match jonglent

Le total **des 8 meilleurs** est pris en compte pour chaque équipe

La comptabilité est faite par les joueurs de chaque équipe en présence des éducateurs : les n° 1 ensemble, n° 2 ensemble.....

En cas d'égalité à la fin du plateau, **l'équipe qui a le plus grand total aux jongles est déclarée vainqueur.**

ATTENTION Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.

Vous devez télécharger la feuilles de match spécifiquescoupe en double exemplaires ainsi que les feuilles de résultats sur le site dans la rubrique documents puis documents compétitions et les envoyer dès le lundi au District par courrier (seules les feuilles de matchs de championnat sont scannées)

Pour les poules reportez vous au PV du 05/10/18 ou sur le site dans la rubrique documents – documents compétitions

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2x35mn ; ballon taille 4 ; horaire officiel samedi 15h30

Peuvent participer les U 15, U 14, U 13 et U 12

Pensez à enregistrer les résultats pour le lundi midi

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu 2x40mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h30

Peuvent participer les U 18, U 17, U 16 et U 15

Pensez à enregistrer les résultats pour le lundi midi

CATEGORIE U17

Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U19

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Attention

Passage à l'horaire d'hiver le dimanche 28 octobre 2018

Match U 19 à 12h30

Coupe GAMBARDELLA

Félicitations aux clubs de CREST AOUSTE , DAVEZIEUX et RHONE CRUSSOL pour leur qualification au 4^{ème} tour de la coupe

Ce 4^{ème} tour aura lieu le 28/10/18

Les matchs

CHAVANAY – DAVEZIEUX

BOURG LES VALENCE – CREST AOUSTE

RHONE CRUSSOL – DAVEZIEUX sont reportés à une date ultérieure

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu: ES MALISSARD, FC BOURG LES VALENCE

Situation au 12/10/2018 :

U13 : 72 Inscrits pour max =72

U15 : 36 Inscrits pour max = 36

U17 : 28 Inscrits pour max = 30.

Telles que figurant au calendrier général des jeunes, les premières journées sont prévues :

-Les 27 ou 28 Octobre 2018 pour les U15 et U17.

-Les 03 ou 04 Novembre 2018 pour la catégorie U13,

IMPORTANT : Vérification des licences des pratiquants :

Le District Drôme-Ardèche vous rappelle qu'à partir de la saison 2017/2018, les licences des joueurs ne seront plus éditées en version papier. Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur, ce qui est le cas de compétition Futsal Jeunes, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs par les officiels du District présents sur les plateaux, de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUB COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUB COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

-Aller sur le menu « Licences »

-Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »

-Cocher « Edition licenciés »

-Choisir la catégorie

-Cocher le format « Listes licences matches »

-Valider

-Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document

Les points clés du règlement Futsal Jeunes est en ligne sur le site du District dans l'arborescence DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS FUTSAL.

Les clubs trouveront également dans cette rubrique les feuilles de matchs à compléter avant de les présenter lors de leur arrivée sur les plateaux, ainsi que le règlement sportif des compétitions.

Nombre de joueurs maximal pour chaque équipe: 10 joueurs peuvent figurer sur la feuille de match. 8 parmi ces 10 pourront participer à une même rencontre.

Les Joueurs devront se munir de chaussures à semelles blanches ou non marquantes.

Prévoir 2 jeux de maillots numérotés ou chasubles de couleur différente.

Pratique en mixité :

Les modalités de pratique en mixité en futsal sont identiques à celles utilisées en plein air. A titre d'exemple une joueuse U16F, ne peut pas pratiquer en U15 sauf si celle-ci est intégrée dans un Pôle Espoir.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N°08

REUNION DU 15 OCTOBRE 2018

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Pauline JOTTEUR

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Michel RIOU

RAPPEL DES REGLES DU FOOT A 8

Effectifs : 7 joueuses + la gardienne - 3 remplaçantes pour les séniors et 4 remplaçantes en U15F et U18F.

Minimum pour jouer : 6 joueuses par équipe

Hors jeu : Ligne médiane

Taille du ballon : Taille 4 pour les U15F et Taille 5 pour les U18F et les séniors

Temps de jeu : 2x35mns pour les U15F et 2x40mns pour les U18F et les séniors

Engagement : interdiction de marquer directement

Coup de pied de réparation (penalty) : 9m

Coup de pied de but (ou 6m) : à droite ou à gauche du point de pénalty (9m).

Relance du gardien : uniquement à la main ou au pied mais ballon posé au sol.

Pour toutes les rencontres : 1 arbitre central et 2 arbitres de touche.

FUTSAL

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Le trophée futsal Jean Pierre VAUX se déroulera le dimanche 20 janvier 2019 sur la journée sur un seul site.

Le matin, un tournoi futsal regroupant les 10 premières équipes inscrites évoluant en foot à 8.

L'après-midi, un tournoi futsal regroupant les 10 premières équipes inscrites évoluant en foot à 11.

Au terme du tournoi de l'après-midi, le gagnant sera qualifié pour la finale régionale.

Les engagements sont ouverts par mail sur la boîte : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les 10 premiers clubs inscrits seront retenus pour les tournois.

La commission vous sollicite pour l'organisation de ces finales. Merci de nous contacter si vous disposez d'un gymnase avec tribune : délai 15 novembre 2018.

Informations diverses :

Equipes de 4 joueuses + 1 gardienne (mini 3). Remplacements volants sauf pour la gardienne. Attention au surnombre.

10 joueuses peuvent figurer sur la feuille de match. 8 parmi ces 10 pourront participer à une même rencontre.

La zone de remplacement se situe juste devant les bancs des équipes (zone définie).

Le port des protège-tibias est obligatoire.

Chaque équipe doit avoir 2 jeux de maillots de couleur différente avec numérotation libre et chasubles pour les remplaçantes.

CHAMPIONNAT à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est OBLIGATOIRE.

CHAMPIONNAT à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est OBLIGATOIRE.

Forfait général du FC Viviers en poule B.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent participer aux rencontres U15, les joueuses U12, U13, U14 et U15.

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent participer aux rencontres U18, les joueuses U15, U16, U17 et U18

INFORMATIONS DIVERSES

Modifications des jours des matchs :

Toutes les demandes de modifications quant à la date ou l'heure d'un match doivent être validées par les deux clubs 12 jours avant la date du match. Toute demande qui ne précise pas l'horaire du match ne peut pas être homologuée par la Commission féminine.

Envoi de mail :

Pour être prises en compte, vos correspondances et demandes doivent être formulées par votre adresse mail officielle (numéro du club@laurafoot.org). Tout courriel concernant des matchs doit comporter le numéro du match et les coordonnées de la personne qui envoie le mail.

FMI :

La FMI est OBLIGATOIRE pour les compétitions féminines séniors et U18 à 8 ou à 11.

A compter du week-end prochain, les clubs n'utilisant pas la FMI seront amendés. Il est donc important que vos responsables d'équipes aient leur identifiant de connexion avec eux.

En cas de problème, établir une feuille de match papier et la retourner dans les 48 h à l'adresse du District.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 12

ARBITRES EN RESERVE WEEK-END du 27 & 28 octobre 2018

- D 1 BAZRI Farid
- D 3 NAFFAH Samir

Rappel aux arbitres :

La vérification de la présence des éducateurs est obligatoire dans les catégories suivantes : U15 D1 et D2, U17 D1 et D2, U 19 D1, seniors D1 ET D2

Merci de bien le noté dans la FMI dans la rubrique Règlement locaux.

Des vérifications seront réaliser chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera fait.

COURRIERS DES ARBITRES

- ROMDHANE Aymen : Lu et noté
- GOMES David : Reçu Certificat Médical. Prompt rétablissement
- DIF Sassil : lu et noté
- BOURDEUX Clément : Lu et noté
- ORHAN Emre : Lu et noté
- DUPUIS Marc : Merci, mais cela est inutile de nous le signaler, car les cartons blancs ne sont pas enregistrés informatiquement dans les sanctions disciplinaires
- SADIK Salim : Lu et noté
- DUSSAUD Romain : Reçu Certificat Médical. Prompt rétablissement
- GHARIBIAN Stéphane : Reçu Certificat Médical. Prompt rétablissement
- HATTACH Imad : Lu et noté
- YANIK Nazmi : Lu et noté
- ROUDIL Jean Bernard : Lu et noté

TEST PHYSIQUE TAISA

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe qu'une séance de rattrapage aura lieu le samedi 20 octobre 2018 au stade PASSELEGUES à VALENCE (terrain synthétique situé à proximité du stade POMPIDOU).

Il est instamment rappelé à tous le caractère **OBLIGATOIRE** de votre participation à cette séance physique. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez participer au test physique TAISA.

Déroulement :

10h00 : Accueil des arbitres

10h10 à 10h25 : Echauffement

10h30 : Début du test physique TAISA

11h15 : Fin de l'épreuve physique

Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :

- Tenue sportive (short, chaussettes, maillot, chaussures de foot, bouteille d'eau...)
- Nécessaire de toilette

Cette séance de rattrapage concerne, en priorité, tous les arbitres absents, blessés et/ou indisponibles pour des raisons dûment valables depuis le début de la saison 2018/2019.

Bien entendu, tous les arbitres qui n'ont pas réussi le nombre de répétitions minimum lors des précédents tests peuvent y participer.

Pour information, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront absents, excusés ou qui n'auront pas réussi le test physique, ne seront pas désignés jusqu'au 2 février 2019, date de la dernière séance de rattrapage de la saison sportive 2018/2019.

COURRIERS DES CLUBS

- FC St Restitut : Demande d'arbitre en U15 D4, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- FC Colombier st Bathélémy : Demande d'arbitre D5, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif (veuillez confirmer votre demande **sur imprimé à télécharger sur le site du District dans la rubrique « Documents Clubs »**)
- FC Hostun : Demande d'arbitre D5, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- AV.S. Sud Ardèche : Arrêté Municipal, lu et noté
- O. Centre Ardèche : Lu et noté
- US Montélimar : lu et noté
- En Avant Montvendre : Remerciements, lui et noté

DEMANDE D'ARBITRE

RAPPEL AUX CLUBS

Toute demande d'arbitre doit se faire au plus tard, **le vendredi 15 jours avant la dite rencontre et sur imprimé à télécharger sur le site du District dans la rubrique « Documents Clubs »**

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES INDEPENDANTS

Comme chaque saison sportive, les arbitres indépendants doivent s'acquitter de la somme de 50€40 correspondant à :

- La cotisation arbitre qui s'élève à 40€00.
- L'annuaire du District (reçu par voie postale), d'un montant de 10€40.

A ce sujet, un courrier sera prochainement envoyé à tous les arbitres indépendants.

Par conséquent, la commission de district de l'arbitrage demande aux intéressés de régler ce montant **avant le vendredi 2 novembre 2018, délai de rigueur.**

A défaut, tous les arbitres concernés seront mis en arrêt de désignation jusqu'à réception de leur règlement.

Liste des arbitres concernés :

BAGHOUGHI Aziz
CRESPO Pierrick
GOMES Christian
MIGUEL David
ROUX Jason

**COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES CLUBS ET DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES
FEUILLE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE**

A compter de cette saison sportive, une nouvelle procédure de remboursement des frais d'arbitrage est mise en place pour l'ensemble des compétitions organisées par le District Drôme-Ardèche de Football.

De ce fait, la commission de district de l'arbitrage demande à tous les arbitres adultes et jeunes, de respecter scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

- Utiliser **UNIQUEMENT** la feuille de remboursement qui sera distribuée lors de l'assemblée générale des arbitres et envoyée aux clubs via leur adresse mail.
- Présenter **OBLIGATOIREMENT** cette feuille de remboursement dûment complétée au club lors de chaque rencontre.

Pour information, la feuille de remboursement des frais d'arbitrage est téléchargeable sur le site internet du District dans la rubrique « documents ».

En cas de non présentation de ce document, le club ne remboursera pas les frais d'arbitrage.

INFORMATIONS RAPPORTS DISCIPLINAIRES

ATTENTION : Depuis le lundi 10 septembre 2018, **Tout Rapport concernant la Commission de Discipline** doit être envoyé **dans les 48 Heures** uniquement à la d'adresse ci-dessous :

discipline@drome-ardeche.fff.fr

Y compris lorsque que vous mettez un carton rouge à la suite de deux cartons jaunes ainsi que lorsque vous mettez un éducateur ou toute personne du banc de touche derrière la main courant c'est-à-dire l'expulser

INFORMATIONS INDISPONIBILITES

RAPPEL : Les indisponibilités sur votre compte My FFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission Départementale de l'Arbitrage doit être faite sur la boîte mail de la CDA : arbitres@drome-ardeche.fff.fr et uniquement sur cette adresse et pas l'adresse générale du district.

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2019 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

RESERVE TECHNIQUE

Commission de District de l'Arbitrage - Section Lois du jeu

Compte-rendu de la réunion du lundi 8 octobre 2018

PREAMBULE :

Les décisions ci-après de la section « Lois du jeu » de la CDA sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions, formes et délais, prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Réserve technique N°1

1 - IDENTIFICATION

Match : RHODIA OLYMPIQUE 2 – BARBIERES BRM 1, Seniors D3 du dimanche 23/09/2018

Score final : 4 à 3

Score au moment du dépôt de la réserve : 3 à 3

Réserve déposée par l'équipe visiteuse BARBIERES BRM

2 - INTITULE DE LA RESERVE

« Plus de double peine – tacle dernier défenseur – rouge et penalty »

3 - NATURE DU JUGEMENT

Après étude des pièces versées au dossier,
la section « Lois du jeu » de la CDA jugeant en première instance,

4 - RECEVABILITE

- Attendu que l'article 146 des règlements généraux précise que «**les réserves visant les questions techniques doivent, pour être valable, être formulées à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu** »

5 - AU FOND

- Attendu qu'à la 89^{ème} minute de la rencontre, l'arbitre officiellement désigné a sifflé un penalty pour l'équipe locale et a exclu le N°5 de l'équipe visiteuse suite à une faute commise contre un adversaire pour avoir annihilé une occasion manifeste dans sa propre surface de réparation,

- Attendu que le joueur fautif a tenté de jouer le ballon en taclant,
- Attendu que selon la loi 12 du guide des lois du jeu IFAB 2018-2019, le joueur fautif aurait dû être averti et non exclu.

En conséquence, la section « Lois du jeu » de la CDA dit la **RESERVE RECEVABLE SUR LE FOND.**

6 - DECISION

Par ces motifs,

la section Lois du jeu de la CDA **DECLARE LA RESERVE RECEVABLE, FONDEE**, et transmet le dossier à la commission d'organisation de la compétition du District Drôme-Ardèche de Football pour **ANNULATION DU RESULTAT** et décision à prendre pour la désignation d'une date à laquelle le match sera rejoué.

La décision a été prise par la section « Lois du jeu » en dehors de la présence d'autres personnes.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT